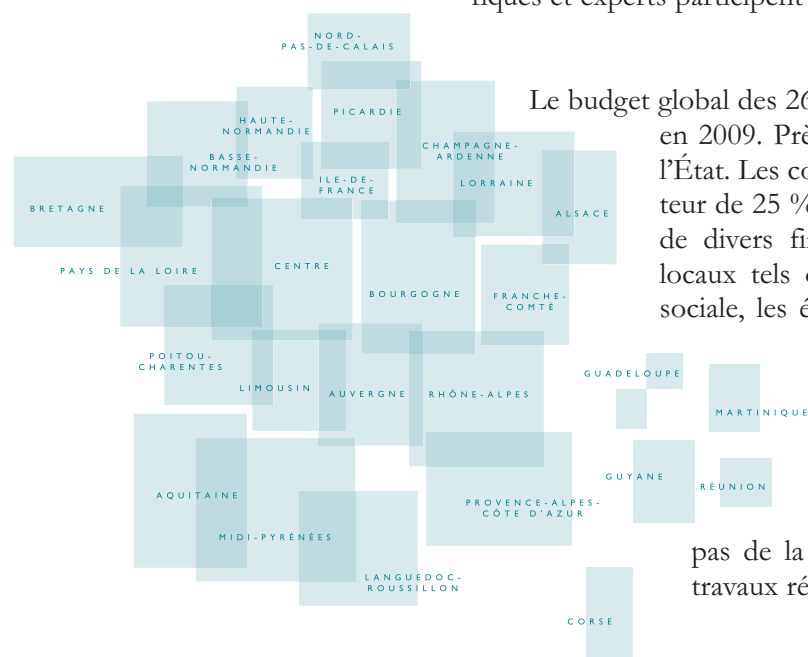


LES ORS ET LEUR FÉDÉRATION

LES 26 ORS

Ils sont, à deux exceptions près, des associations loi 1901. Ils regroupent aujourd'hui 340 personnes, formant des équipes pluridisciplinaires : médecins épidémiologistes ou de santé publique, démographes, sociologues, ingénieurs, statisticiens, informaticiens, économistes, géographes, documentalistes, personnels administratifs... De plus, de nombreux administrateurs, conseillers scientifiques et experts participent aux activités des ORS.



Le budget global des 26 ORS s'élève à 17 millions d'euros en 2009. Près de 43 % du budget provient de l'État. Les conseils régionaux participent à hauteur de 25 % du budget global. Le reste émane de divers financeurs nationaux, régionaux et locaux tels que les organismes de protection sociale, les établissements de santé publics ou privés, les organismes professionnels, les collectivités territoriales, les agences, le secteur associatif... Des disparités existent selon les régions, et tous les partenaires ne participent pas de la même façon au financement des travaux réalisés par les ORS.

LA FNORS

C'est une association loi 1901 dont les seuls membres sont les 26 ORS. Elle est constituée d'une petite équipe, renforcée suivant les besoins par des personnels des ORS. Les administrateurs des ORS apportent également leur contribution à la préparation des projets. Son budget provient des cotisations de ses membres et des commandes spécifiques d'organismes nationaux et internationaux auxquelles elle répond, avec une partie ou la totalité des ORS. En 2010, la Fédération a, par ailleurs, signé une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs avec le ministère chargé de la Santé.

Novembre 2010

Imprimé en novembre 2010 à l'imprimerie CORLET BP 86 14110 CONDE-SUR-NOIREAU

F N O R S

FÉDÉRATION NATIONALE DES OBSERVATOIRES RÉGIONAUX DE LA SANTÉ

62 boulevard Garibaldi - 75015 PARIS

Tél. : 01 56 58 52 40 • Fax : 01 56 58 52 41 • Mail : info@fnors.org • site Internet : <http://www.fnors.org>

LES ORS DANS L'OBSERVATION DE LA SANTÉ

La connaissance de l'état de santé de la population est une nécessité dans l'élaboration d'une politique de santé comme dans son évaluation et l'observation en représente aujourd'hui une dimension essentielle.

Qu'il s'agisse de choisir des priorités de santé, d'assurer la veille sanitaire, de planifier des équipements et des ressources, ou encore de mettre en œuvre des actions de prévention, il est indispensable de disposer d'informations sur les problèmes de santé des populations et sur leurs déterminants économiques et sociaux.

Depuis près de 30 ans, les observatoires régionaux de la santé et leur Fédération nationale fournissent, grâce à leur savoir-faire, ces informations aux décideurs, aux professionnels de santé et à la population.

F N O R S

FÉDÉRATION NATIONALE DES OBSERVATOIRES
RÉGIONAUX DE LA SANTÉ



OBSERVATOIRES
RÉGIONAUX DE LA SANTÉ

L'APPORT DES ORS...

« Après une première décennie marquée par une certaine fragilité et une incontestable précarité des ORS, [...] la décennie suivante est marquée par la professionnalisation de la santé publique et des ORS, les deux phénomènes se conjuguant naturellement. [...] »

Les ORS contribuent [...] souvent de manière décisive aux méthodes de préparation des priorités régionales de santé et de confection des programmes régionaux de santé. Au-delà, les ORS les plus actifs et les mieux insérés dans leur région développent des travaux pour d'autres partenaires, tant dans le champ de la santé que dans celui du social ; ces activités [...] les confirment dans un rôle de référent et d'expert souvent rare en région. »

Extrait du Rapport annuel 2002 de l'Inspection générale des affaires sociales : « Politiques sociales de l'État et territoires ».

...ET LA FORCE DE LEUR RÉSEAU

« L'indépendance et l'efficacité des observatoires régionaux passent par leur capacité à « exister » durablement. De ce point de vue, la présence d'une forme de « tête de réseau » ne peut que les conforter, pour autant qu'elle n'étouffe pas les initiatives mais aide les observatoires à obtenir le bon positionnement.

La fédération nationale des ORS [...] a constitué une tête de réseau efficace [...] leur permettant, d'une part, que se constitue un lieu d'échanges techniques, de débats et de consolidations des doctrines et, d'autre part, que soit assurée une interface avec [...] les organismes centraux. »

Extrait du Rapport annuel 2002 de l'Inspection générale des affaires sociales : « Politiques sociales de l'État et territoires ».

INDÉPENDANCE ... RÉACTIVITÉ ... EXPÉRIENCE ... PARTENARIAT

- Les ORS rassemblent depuis près de 30 ans des informations sanitaires et sociales, à différents niveaux géographiques, les valorisent et les mettent à disposition de leurs partenaires* et du public.
- Ils mènent leurs analyses en toute indépendance, ce qui assure leur crédibilité auprès de leurs partenaires.
- Ils réalisent des études et enquêtes dans des domaines où l'information est insuffisante, voire inexistante.
- Ils conduisent des évaluations d'actions de prévention, de programmes de santé et de dispositifs d'amélioration de la qualité des soins.
- Ils participent comme experts à la définition et à la mise en œuvre des politiques de santé dans les régions.

- Ils adaptent les supports de diffusion de leurs travaux à leurs différents publics : tableaux de bord, rapports, synthèses, plaquettes, articles, sites internet...
- Ils offrent des possibilités d'aide méthodologique à des promoteurs d'études ou d'actions.
- Ils disposent d'espaces documentaires en santé publique ouverts à tous.
- Ils organisent des manifestations et des congrès auxquels participe un très large public.

- La Fnors coordonne depuis une vingtaine d'années les études multicentriques réalisées par les ORS.
- Elle définit des procédures qualité pour améliorer les productions du réseau.
- Elle favorise l'adoption de méthodes communes d'analyse des problèmes de santé dans les régions.
- Elle développe la base de données SCORE-Santé** avec les ORS et les partenaires du projet.

- Elle représente les ORS auprès des instances nationales.
- Elle apporte une lisibilité nationale à des travaux régionaux ou locaux.
- Elle impulse des démarches nouvelles avec des partenaires nationaux.
- Elle organise avec ses homologues des autres pays une réflexion sur l'observation de la santé dans les régions d'Europe.
- Elle assure des productions diverses : plaquettes, synthèses sur les disparités régionales de santé, articles, site internet...

Loi HPST du 21 juillet 2009 : LES ORS, UN APPUI POUR LES ARS

« [Les agences régionales de santé] organisent, en s'appuyant en tant que de besoin sur les observatoires régionaux de la santé, la veille sanitaire, l'observation de la santé dans la région, le recueil et le traitement des signalements d'évènements sanitaires [...] »

* État, agences, collectivités territoriales, organismes de protection sociale, établissements et professionnels de santé, secteur associatif...

Extrait de l'article L. 1431-2 de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

** Site d'informations en santé
<http://www.score-sante.org>